PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Numéro de la séance : 2

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Présents :

Membres de droits : Madame VINCENT, Monsieur GINIER-GILLET, Monsieur CHARRETTE.
Représentants des collectivités territoriales : /.
Personnalité qualifiée : /.
Représentants du personnel d'enseignement et d'éducation : Madame BAZZOLI, Monsieur BEZAC, Madame CHEYNET, Madame DOMANGE, Madame GRANGE, Madame REY, Madame VOREPPE.
Représentants du personnel administratif, technique, santé et social et des adjoints territoriaux : Madame GERY, Monsieur GOUMAT, Madame SANCHEZ.
Représentants des parents d'élèves : Madame CRAMON, Madame DIOP, Madame FLEUR, Madame GUDE, Mme MALBURET-VYE, Madame ROY.
Représentants des élèves : Waël BOUDOUDA, Pauline FILAMBEAU, Pauline FOURNIER.
Sont excusés : Monsieur CHADRIN, Monsieur ENJOLRAS Madame NODIN, Monsieur VIALA, Madame VIVANT
Sont absents : Madame BOUKHARI, Madame FALEZAN, Madame HAJJARI, Monsieur JACQUOT, Madame TACHDJIAN.

Ordre du jour :

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- **A. Secrétariat de séance**
- **B. Adoption du PV du CA du 4/11/24**
- **C. Information sur les questions qui ont été traitées à la commission permanente réunie avant le CA du jour**

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

- **A. Budget 2025 (les documents de travail vous parviendront ultérieurement)**

III – ACTIONS EDUCATIVES

- **A. Bilan de l'infirmerie.**

- **B. Information sur le projet lié à l'orientation : « vers le supérieur et au-delà ».**

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Numéro de la séance : 2

I – ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le quorum étant atteint (22), Madame VINCENT ouvre la séance à 18h.

A. Secrétariat de séance

Monsieur CHARRETTE, secrétaire général, assure le secrétariat de séance.

B. Adoption du PV du CA du 04/11/24

Le procès-verbal du précédent CA est approuvé à l'unanimité des présents.

C. Information sur les questions qui ont été traitées à la commission permanente réunie avant le CA du jour

Madame VINCENT et Monsieur CHARRETTE font rapidement part des décisions prises par la commission permanente. Deux conventions ont été validées pour la mise en œuvre d'actions pédagogiques :

- Convention avec Radio Méga et les collèges Claude Debussy et Jean Monnet, autour du projet « Illustrons les nouvelles de Mercovaldo », convention qui avait nécessité un complément d'informations lors de la précédente séance,

- Convention Monsieur RABASSE William, pour l'activité « chiens de traineaux » proposée aux élèves de 5ème 5 dans le cadre du projet « Montagne ».

Des participations des familles et les budgets ont été votés pour différents séjours :

- Séjour à Toulouse (BIA)..... 180 €
- Séjour en Allemagne..... 320 €
- Séjour des deux classes « Montagne » 60 €

Les participations à des voyages sont élevées mais le fonds social pourra aider les familles qui en relèvent.

Référence et folio : II/1

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Numéro de la séance : 2

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

A. Budget 2025

Présentation du budget par Monsieur CHARRETTE (voir PJ).
Ce dernier donne quelques éléments théoriques pour une meilleure compréhension du sujet. Il débute en indiquant l'ensemble des flux financiers qui ne sont pas inscrits au Budget : masse salariale, investissement de la collectivité, etc. Il donne quelques informations sur les différentes recettes que perçoit le collège et principalement la dotation de fonctionnement attribuée par le Département.
Monsieur CHARRETTE explique ensuite comment le CD26 calcule la dotation de fonctionnement. Force est de constater cette année que le montant de cette subvention semble malheureusement insuffisant pour fonctionner de façon satisfaisante.
En effet, la dotation, légèrement écrêtée, est inférieure à celle de l'année dernière, alors qu'un prélèvement de plus de 30 000,00 € a été nécessaire cette année pour faire face aux charges de viabilisation.
Pour l'instant, il est décidé de ne pas diminuer les crédits pédagogiques mais il sera inévitable d'opérer des arbitrages en ce sens si la collectivité continue les années prochaines à attribuer une somme identique.

Monsieur CHARRETTE commence par évoquer successivement les trois services généraux : AP, VE et ALO, à l'aide du diaporama présenté aux membres du CA (voir document joint). Il donne les éléments prépondérants concernant ces trois services :

- **Le Service AP :**

Les crédits destinés à répondre aux besoins des différentes disciplines sont maintenus au même montant que l'année antérieure.
Les équipes conserveront donc la même enveloppe financière. Comme l'année dernière, il a également été nécessaire cette année de prélever 2 000,00 € sur la dotation de la collectivité pour l'acquisition des carnets de correspondance, qui ne peuvent désormais plus être achetés sur les crédits pédagogiques globalisés.
Un long échange se fait alors sur la nécessité de continuer à acquérir des carnets de correspondance pour les années à venir.

S'agissant des crédits accordés au différents projets (service ouverture culturelle et ouverture citoyenne), si la marge de manœuvre est presque identique, elle est répartie de façon un peu différente pour répondre aux projets mis en place :

- Vercors accompagnateurs :1 400,00 €
- Salon du livre :1 000,00 €
- Allemagne accompagnateurs :1 550,00 €
- Toulouse accompagnateurs :170,00 €
- Accueil correspondants allemand :1 000,00 €
- Classe montagne :1 000,00 €
- Autres divers projets :1 600,00 €

Il convient ici de noter également que le Conseil Départemental a accordé une enveloppe semblable aux années précédentes pour le soutien aux actions éducatives. On retrouve ces actions avec les codes d'activités « 2PROJ... ».
Pour montrer la situation difficile du collège concernant les crédits pédagogiques globalisés attribués par le Rectorat, la ligne pour l'achat de manuels scolaires est toujours à 0. L'établissement ne dispose toujours d'aucun reliquat.
4 sorties et voyages scolaires sont programmés pour l'année à venir, alors que nous en avons 8 cette année.
Madame DOMANGE, enseignante, demande pourquoi la somme indiquée en HAS est inférieure ,à celle de l'année précédente. Monsieur CHARRETTE explique que cela vient de la baisse des ventes objets confectionnés.

- **Le Service VE :**

Trois points principaux sont à évoquer sur ce service :
- le maintien des crédits destinés au salaire des Assistants d'Education pour prendre en compte la réalité des flux financiers.
- Un maintien à une hauteur identique des crédits d'Etat (fonds sociaux, vacances apprenantes).
- Le maintien à 500,00 € des crédits pris sur la dotation de fonctionnement destinés au fonctionnement du CESC.

- **Le Service ALO :**

Les seuls domaines à connaitre une forte modification sont les domaines Viabilisation et Entretien, qui n'étaient pas à un montant suffisant l'année dernière.

Le domaine viabilisation est augmenté de 8 000,00 €, en espérant que cela sera suffisant, si les tarifs de l'énergie diminuent légèrement et si les consommations ne sont pas trop élevées.

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Numéro de la séance : 2

II – ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

La répartition de la prise en charge des coûts de viabilisation devrait être la suivante l'année prochaine :

Service	ALO	SRH
Eau :	38 %	62 %
Gaz :	79 %	21 %
Electricité :	76 %	24 %

Le domaine Entretien est également légèrement augmenté en prenant en considération d'une part les préconisations de la collectivité, mais également au regard de l'augmentation des coûts de maintenance (contrats d'entretien, matériaux, produits d'entretien).
Le collège souhaite par ailleurs cette année s'engager dans une politique de diminution drastique des impressions et copies réalisées au sein du collège. Cet effort se fera prioritairement en supprimant un certain nombre de petites imprimantes et en priorisant les impressions sur les copieurs de la salle des professeurs. Par ailleurs, des quotas de copies plus restreints seront attribués aux enseignants avec pour objectif de diminuer le coût de ces lignes budgétaires, mais également de sensibiliser sur l'impact écologique de toutes ces impressions.

Un effort sera également fait sur l'envoi de courrier (diminution de 1 800,00 € de la ligne « affranchissement »). Des membres du CA s'interrogent sur l'utilisation de produits ménagers souvent très chers par les agents pour les salles de classe. Madame GERY, agent du département, explique que le vinaigre est interdit. Elle constate que ce qui coûte beaucoup ce sont les papiers toilettes et essuie-mains. Comment faire pour dépenser moins ?

Notons enfin le retour des prévisions d'écritures d'amortissement au sein du budget qui engendre un déséquilibre supplémentaire au niveau du budget de – 2 496,98 € mais sans impact sur le fonds de roulement du collège.

Un échange se fait alors sur les économies envisageables au sein du collège (papier, copies, etc.). Une réunion aura lieu le lundi 25/11 afin d'évoquer la réduction de l'achat des consommables pour les petites imprimantes (20 au total).

Madame BAZZOLI, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation, quitte la séance.

Monsieur CHARRETTE évoque ensuite les prévisions concernant le Service de Restauration et d'Hébergement.

Ces prévisions prennent en compte l'augmentation substantielle du nombre de repas servis chaque jour. De fait les recettes de ce service sont en augmentation de plus de 10 %. Il rappelle que le collège ne conserve que 3,00 € par repas vendu, le supplément étant reversé au CD26.

Enfin, Monsieur CHARRETTE donne quelques informations concernant les bourses scolaires qui ne sont plus inscrites au Budget. En effet, les nouvelles modalités de demande de bourses, avec la mise en place de l'automaticité lors de l'inscription, devraient avoir un effet positif sur le nombre de boursiers. Celui-ci devrait être en hausse, même si à ce jour, le nombre de dossier en attente d'instruction, faute de pièces justificatives obligatoires, est élevé (plus de 40).

A l'issue de cette présentation, et au regard des restrictions auxquelles doit faire face l'établissement, les représentants des enseignants et des parents d'élèves demandent une suspension de séance pour échanger sur la décision à prendre.

Madame VINCENT propose ensuite de passer au vote.

Les représentants des enseignants et des parents d'élèves souhaitent au préalable faire part de la motivation de leur décision. Il ne s'agit en rien de sanctionner le travail et les arbitrages opérés pour bâtir le budget, mais bien de faire part à la collectivité de leur incompréhension concernant le montant de la dotation.

Résultat du vote : Pour : 5, contre : 8, et abstention : 8. Le budget est donc refusé.

PROCES-VERBAL de la séance du CONSEIL d'ADMINISTRATION
JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Numéro de la séance : 2

III – ACTION EDUCATIVE

A. Bilan de l'infirmerie.

Les infirmières n'avaient pas pu transmettre leur bilan en fin d'année scolaire dernière. Elles l'ont donc transmis récemment. Madame VINCENT souhaite en faire part aux membres du CA. Ce document (voir PJ) retrace essentiellement le mode de fonctionnement de l'infirmerie, le nombre de passage, le type de pathologie prise en charge et les activités annexes menées par les infirmières.

B. Information sur le projet lié à l'orientation : « vers le supérieur et au-delà ».

Monsieur GINIER-GILLET donne quelques explications concernant ce dispositif et cite quelques projets mis en place dans ce cadre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le secrétaire de séance
Monsieur CHARRETTE

La présidente
Madame VINCENT

COLLEGE E.J. LAPASSAT
LA PRINCIPALE
26108 ROMANS CEDEX